



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez manifesté le désir de faire appel aux services d'*Audit & Analyse*, cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en vue d'animer le séminaire sur **LA LOI 69-21 SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**. Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.



Par la présente, vous trouverez ci-dessous la fiche pédagogique.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires.

Nous sommes persuadés que notre approche confirmera votre confiance dans la collaboration que nous allons développer ensemble.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le cabinet *Audit & Analyse*  
**Mohamed LAHYANI**

  
**SOMMAIRE**  


Préambule..... 3  
Objectifs ..... 3  
Programme ..... 3  
Pédagogie ..... 4  
Public concerné ..... 4

*Audit & Analyse*

## **P R E A M B U L E**

La loi n° 69-21 sur les délais de paiement est très attendue par le secteur privé, car elle permettra de résoudre les problématiques qui grèvent la trésorerie des petites et moyennes entreprises.

## **O B J E C T I F S**

Les entreprises ont besoin de faire acquérir à leurs salariés les connaissances techniques et méthodologiques nécessaires à la loi sur les délais de paiement. Elles cherchent notamment à assurer la qualité et la pertinence des travaux, aboutir à des démarches efficaces qui permettent aux responsables comptables et financiers, secrétaires, juristes, ... de se forger une opinion sur le retard de paiement.

Le présent séminaire a pour objectif général de :

- Permettre aux salariés d'entreprises et des indépendants de maîtriser les règles de fixation des délais de paiement
- Connaitre le risque des amendes
- Fournir aux participants des outils efficaces et adaptées pour bien mener les déclarations nécessaires

## **P R O G R A M M E**

<b>LOI 69-21 SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Règles de fixation des délais de paiement</li><li>■ Champ d'application</li><li>■ Amendes pour infractions</li><li>■ Déclaration trimestrielle</li><li>■ Echancier de l'entrée en vigueur de la loi</li></ul>
---	---

## **P E D A G O G I E**

---

---

Les participants sont accueillis dans une salle adaptée à des formations d'entraînement pratique avec tous les moyens nécessaires pour réaliser leurs travaux dans les bonnes conditions :

- Mise en situation de travail sur la base de cas pratiques
- Démarche pédagogique inductive
- Permettre à travers les dossiers de travail de mieux analyser ladite loi 69-21.

## **P U B L I C   C O N C E R N E**

---

---

Ce séminaire s'adresse aux gérants, cadres comptables et financiers, juristes, secrétaires, contrôleurs de gestion, cadres bancaires, auditeurs, jeunes diplômés et étudiants.

Audit & Analyse

Pour toutes informations, veuillez nous contacter au :

Fixe : 05.22.48.00.49 / 05.39.32.50.39

Portable (GSM) : 06.61.63.98.89

Email : [contact@audit-analyse.com](mailto:contact@audit-analyse.com)

Site : [www.audit-analyse.com](http://www.audit-analyse.com)

***Audit & Analyse***

*Un cabinet à votre écoute,  
des professionnels pour vous répondre.*

*Audit & Analyse*